



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0747

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 1er**

objet : **Restauration des cours/traboules remarquables - Traboule Capucins/Leynaud - Travaux d'amélioration - Convention avec la Ville de Lyon et les syndicats de copropriétaires**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0747**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Restauration des cours/traboules remarquables - Traboule Capucins/Leynaud - Travaux d'amélioration - Convention avec la Ville de Lyon et les syndicats de copropriétaires**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La traboule 3-5, rue des Capucins - 6, rue René Leynaud à Lyon 1er est composée de passages sous immeubles et de cours communes. Cet ensemble a fait l'objet d'une convention de restauration et de droit de passage signée le 25 août 1998 entre la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Lyon et les syndicats de copropriétaires. Par cette convention, la Ville accepte de financer une partie des travaux d'aménagement. La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon depuis le 1er janvier 2015, et la Ville de Lyon acceptent d'assurer une partie de l'entretien. Les copropriétaires s'engagent, quant à eux, à laisser un accès libre aux piétons.

Pour permettre une meilleure gestion de cette traboule, il est nécessaire de compléter les travaux réalisés par la mise en place d'une fermeture nocturne en dehors des heures d'ouverture prévues dans la convention de 1998.

Une convention permettant de redéfinir les engagements de chacune des parties est donc soumise à l'approbation du Conseil.

Le montant total des travaux est estimé à 14 481,66 €. La Ville de Lyon s'engage à verser aux propriétaires de la Traboule une subvention équivalente à 70 % de ces dépenses, soit 10 137,16 €. En contrepartie, les propriétaires s'engagent à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la convention. Ils s'engagent, également, à la réitération de la servitude par acte notarié, une mise à jour des numéros de parcelles et des propriétaires étant nécessaire. La Métropole de Lyon maintient l'engagement pris lors de la convention initiale de 1998, à savoir assurer le nettoyage des sols de la traboule ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la réalisation de travaux permettant une meilleure gestion de la traboule située 3-5, rue des Capucins - 6, rue René Leynaud à Lyon 1er,

b) - la convention à passer ente la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et les propriétaires de la traboule.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et à réitérer l'acte authentique de servitude prévu par celle-ci.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.